



NUMÉRO 187

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2017

Installation d'un nouveau conseiller municipal / 2

Appel nominal / 2

Désignation du secrétaire de séance / 3

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 3

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 / 3

Communication sur l'actualité GPSO / 3

Communication sur la rentrée scolaire 2017 / 4

1. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'UNICEF pour les enfants sinistrés des îles de Saint-Martin (partie française) et Saint-Barthélemy suite au passage de l'ouragan Irma / **4**

2. Maintien ou non dans ses fonctions d'un maire adjoint sans délégation / **4**

3. Désignation de représentants du Conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale / **6**

4. Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du jury initiative handicap de la Ville, et d'un nouveau membre au sein des commissions permanentes / **7**

5. Aménagement du pignon sis 70, rue de la Belle-Feuille - Approbation d'une convention de servitudes temporaires et autorisation donnée au Maire de signer l'acte afférent / **7**

6. Emplacement réservé n°344 inscrit au Plan Local d'Urbanisme - Réalisation de la sente Fief - Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique / **8**

7. Grand Place - Sinistre Pathé-Boulogne - Expertise amiable entre la Ville, GPSO et la société Les cinémas Gaumont-Pathé / **8**

8. Demande de subventions 2018 - Espace Santé Jeunes - Projet *Apprendre à porter secours* - Actions de sécurité routière - Mécénat 2017 - Projet *Octobre rose* / **8**

9. Convention de délégation de service public de la production, du transport et de la distribution de la chaleur et du froid dans la ZAC Seguin-Rives de Seine à Boulogne-Billancourt - Avenant n°6 relatif à la modification des conditions de financement d'une partie de la convention et à la modification du R24 / **9**

10. Personnel communal – Mesures diverses / **10**

11. Recensement de la population – Autorisation donnée au Maire pour organiser et fixer les modalités de la collecte 2018 et 2019 / **14**

12. Organisation de rencontres intergénérationnelles entre l'accueil de loisirs sans hébergement maternel Jean-Guillon et l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes de La Résidence Saint-Benoît à Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante / **14**

13. Convention de partenariat entre la ville de Boulogne Billancourt, la Croix-Rouge Française et le lycée Etienne-Jules Marey - Autorisation donnée au Maire pour signer / **15**

14. Fonctionnement de l'Espace Santé Jeunes –
Renouvellement des conventions de partenariats / **15**

Questions orales / 16

Le 28 septembre 2017 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 22 septembre 2017.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, Mme Joumana SELFANI, Mme Armelle GENDARME, Mme Anne-Charlotte LORBER, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOËL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Olivier CARAGE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mme Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. François THELLIER, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, M. Pierre GABORIT.

EXCUSES REPRESENTÉS :

Mme Isaure de BEAUVAL qui a donné procuration à Mme GODIN
M. Bertrand-Pierre GALEY qui a donné procuration à Mme DEFRANOUX
M. Jean-Claude MARQUEZ qui a donné procuration à M. MOUGIN
M. Vittorio BACCHETTA qui a donné procuration à M. GOUILLIARD
M. Raphaël LABRUNYE qui a donné procuration à M. LOUAP
M. Emmanuel BAVIERE qui a donné procuration à Mme LAVARDE-BOËDA

Arrivée de Mme Isabelle WEILL à partir du point n° 2
Départ de Mme Ségolène MISSOFFE à partir du point n° 4

Séance du 28 septembre 2017

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir, mes chers collègues. Je voudrais commencer cette séance en souhaitant la bienvenue à notre nouveau conseiller municipal François THELLIER. Il remplace Chloé JAILLARD, qui a déménagé à Paris. J'aimerais également féliciter notre collègue Christine LAVARDE-BOËDA, élue sénatrice. Elle est la benjamine du Sénat. Je crois d'ailleurs qu'il s'agit de la plus jeune femme élue de l'histoire de cette institution.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2017

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Trois communications vous ont été remises sur table. La première concerne les résultats sportifs, la deuxième la rentrée scolaire et la troisième l'actualité de Grand Paris Seine Ouest (GPSO). Cette dernière reprend notamment l'ensemble des travaux réalisés cet été ainsi que les démarches menées en matière d'environnement et de développement durable. À ce propos, je rappelle que GPSO avait mis en place une prime à l'achat de vélos électriques, que le gouvernement avait ensuite décidé de prendre en charge. De fait, le Préfet nous avait demandé d'arrêter de verser cette aide. Or j'ai entendu ce matin-même que cette prime s'arrêtait, car, victime de son succès, elle devenait beaucoup trop coûteuse pour l'État. Nous allons donc voir avec mes collègues de GPSO de quelle manière nous allons pouvoir nous organiser pour tenter de reprendre cette prime à notre compte, si cela est encore possible. Tout ceci est bien dommage, car ce dispositif avait rencontré un véritable succès auprès des habitants de notre territoire.

S'agissant des travaux réalisés, je citerai entre autres la rénovation de la plateforme technique du parc Edmond de Rothschild, la création de nouveaux parcs sportifs et

d'espaces publics, ou encore la mise en place de la logistique intelligente, sujet qui nous préoccupe énormément et dont nous avons déjà parlé dans cette assemblée. Nous avons ainsi fait appel à un cabinet d'expertise pour travailler sur la question des 6 132 camions ou camionnettes qui pénètrent tous les jours dans le territoire de GPSO pour assurer la logistique des activités et de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Parmi les autres actions, nous avons également testé l'opération *Chasseur de bouchons* à Boulogne-Billancourt, première ville pilote de France disposant d'un péage positif. Les automobilistes qui n'utilisent pas leur véhicule dans le périmètre de la future gare du Grand Paris reçoivent au titre de cette expérimentation des points qu'ils peuvent ensuite transformer en indemnités. Pour l'heure, nous n'avons pas encore reçu énormément de candidats. Néanmoins, ceux qui ont accepté la pose d'un boîtier sur leur véhicule sont très satisfaits de ce dispositif. Il est même fort probable que la Société du Grand Paris (SGP) développe cette initiative autour des 69 nouvelles gares prévues au sein de la métropole, même si leur nombre est aujourd'hui remis en cause.

D'autre part, GPSO a démarré l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'Établissement Public Territorial (EPT) a également poursuivi son action en direction des « chantiers du territoire au service de l'insertion », puisque la notion de convention d'insertion doit désormais être intégrée à chaque fois que GPSO ou la Ville lance un grand chantier. Nous avons aussi dévoilé les nouveautés du marché Vélib', ainsi que les plans des nouvelles stations, puisque Boulogne-Billancourt passera de 21 à 29 stations Vélib' dès le début de l'année 2018. Par ailleurs, je rappelle que GPSO a été lauréat des Défis urbains pour le projet des escaliers mécaniques du parc Rodin, et que l'arrêt du projet révisé du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Boulogne-Billancourt sera soumis au vote du Conseil territorial le 5 octobre prochain. Enfin, cette communication vous indique qu'une subvention sera versée au Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) au titre de l'année 2017, que GPSO a approuvé la convention pour la mise en œuvre d'un dispositif expérimental de conteneurisation avec le Syndicat intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM), et que l'Office public de l'habitat Seine Ouest Habitat a sollicité l'EPT pour une garantie d'emprunt destinée à la construction de 93 logements situés à Boulogne-Billancourt, 186-188 rue Galliéni, sans oublier la signature des CUCS avec les bailleurs sociaux du territoire dans le cadre de la loi ALUR.

Comme vous pouvez le constater, les activités et les actions de GPSO sont très denses. Je sors d'ailleurs d'une réunion avec mes onze collègues Présidents des territoires en Île-

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

de-France, au cours de laquelle nous avons exprimé notre vive inquiétude concernant la disparition envisagée de nos territoires. Autrement dit, si GPSO disparaissait, toutes ces actions disparaîtraient également.

COMMUNICATIONS SUR LES RESULTATS SPORTIFS ET SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

En ce qui concerne la communication des résultats sportifs, le document vous a été remis sur table. Messieurs FUSINA et POIDATZ se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions. Quant à la communication sur la rentrée scolaire, vous pouvez également interroger Monsieur LOUAP si vous le souhaitez. Dans ce contexte, je vous propose la diffusion d'un film court sur notre future école du numérique, qui est aussi une école pilote. Cette vidéo sera également présentée lors du Salon de l'éducation qui se tiendra au mois d'octobre prochain.

18h44 : diffusion du film sur la future école du numérique.

M. BAGUET : Je peux vous assurer que ce projet suscite l'enthousiasme de la nouvelle directrice Madame RAFFIN, ainsi que celui du nouvel inspecteur de l'Éducation nationale Monsieur Patrice RODER, qui a visité ce chantier avec nous. Nous pouvons nous féliciter de ce projet, qui devrait voir le jour en mars 2018. Pour l'instant, nous tenons ce calendrier. Je précise que cette école sera ouverte à la fois aux familles et aux entreprises, sous réserve de l'accord du directeur académique des services de l'Éducation nationale, ce qui sera une grande première. En somme, cette école sera ouverte sur le monde et sur la ville.

D'une manière générale, la rentrée scolaire s'est très bien déroulée, d'autant que nous avons livré le groupe scolaire Billancourt-Voisin qui a coûté 14 millions d'euros. L'ensemble des parents et des enseignants était satisfait de cette rentrée et aucun professeur ne manquait. Je remercie donc Monsieur LOUAP pour cette réussite.

Je vous propose à présent d'entamer l'examen de l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

1. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNICEF POUR LES ENFANTS SINISTRÉS DES ÎLES DE SAINT-MARTIN (PARTIE FRANÇAISE) ET SAINT-BARTHÉLEMY SUITE AU PASSAGE DE L'OURAGAN IRMA

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Comme vous le savez, Boulogne-Billancourt bénéficie du label « Ville amie des enfants ». Nous vous proposons de

verser une subvention exceptionnelle à l'UNICEF, comme nous l'avons fait au mois de juin pour un village portugais qui avait subi de violents incendies meurtriers au printemps dernier.

Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas.)
Je mets aux voix.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.

2. MAINTIEN OU NON DANS SES FONCTIONS D'UN MAIRE ADJOINT SANS DÉLÉGATION

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Comme vous le savez, « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ». Je vous propose de vous exprimer sur cette délibération par un vote à bulletin secret pour des raisons démocratiques. (Le Conseil municipal accepte le vote à bulletin secret). Y a-t-il des demandes de parole ? Madame MISSOFFE.

Mme MISSOFFE : Monsieur le Maire, vous m'avez demandé en quelques minutes de démissionner, après 23 ans d'amitié, de proximité et de travail à vos côtés, pendant lesquelles je me suis efforcée de travailler loyalement sous votre autorité et avec toute l'équipe municipale. J'ai donc refusé de démissionner. J'aurais voulu avoir, et je vous l'ai demandé, une vraie discussion avec vous pour en connaître les raisons, après 23 ans de collaboration.

Pendant mes différents mandats, j'ai toujours travaillé dans le respect de mes concitoyens et dans l'efficacité. J'ai aujourd'hui cette occasion de vous dire que je vous remercie pour cette très belle expérience en tant que maire adjoint aux affaires sociales, où j'ai pu vraiment m'investir, travailler et proposer des actions. D'ailleurs, les associations dans ce secteur m'en sont reconnaissantes. Il en a été de même dans le cadre de mon mandat de Maire adjoint de Quartier. J'ai fait preuve d'une grande écoute auprès des riverains et assuré la promotion de nouveaux événements dans ce quartier. Maire adjoint à la Culture, l'expérience fut différente. Moi qui ai toujours travaillé avec le souci d'efficacité et de loyauté, je

Séance du 28 septembre 2017

regrette qu'un nombre certain d'initiatives aient été prises en me tenant totalement à l'écart, sans en connaître la raison. Je vous avais parlé de ce malaise, Monsieur le Maire, mais malheureusement rien n'a changé.

La vie municipale était pour moi un terrain d'échanges d'idées, de réflexions, de projets et de réalisations, mais surtout de démocratie où chacun devrait avoir le droit de s'exprimer. Je regrette par cette décision que l'esprit collectif disparaisse progressivement de notre municipalité. Vous avez pris cette décision. C'est votre responsabilité et votre liberté. Mais viendra le moment où toutes ces attitudes, qui ressemblent à des règlements de comptes politiques, seront portées au débit de votre mandat. Monsieur le Maire, je n'ai plus rien à rajouter. Je vous laisse donc procéder au vote.

Manifestation du public.

M. BAGUET : Je rappelle que le public n'a pas le droit de se manifester. Dans le cas contraire, il m'est possible de faire évacuer la salle. Monsieur DUHAMEL.

M. DUHAMEL : Nous n'avons pas contribué à l'élection de Madame MISSOFFE, pas plus qu'à celle des autres membres de l'équipe municipale. De plus, nous avons pour principe de considérer les affaires intérieures de votre majorité à peu près comme celles de la Corée du Nord, c'est-à-dire que nous nous interdisons d'interférer. Néanmoins, comme un certain nombre d'entre nous connaissent Madame MISSOFFE depuis longtemps, la moindre des choses est de nous saisir de cette occasion – pour ceux d'entre nous qui le souhaitent – pour lui témoigner notre estime.

M. BAGUET : Merci. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il faut quand même rappeler le problème de droit qui se pose dans une telle affaire. Concrètement, il y a deux choses. D'une part le retrait de la délégation et de l'autre celui de la fonction d'adjoint. Dans le temps, ces deux choses étaient séparées. Je me souviens de Monsieur BAGUET, Premier adjoint de Monsieur FOURCADE, à qui sa délégation avait été retirée. Or, comme la loi ne prévoyait aucun maintien ou retrait des fonctions d'adjoint à l'époque, Monsieur BAGUET a siégé pendant des années à côté du Maire, levant la main pour adopter des positions qui n'étaient pas favorables à la majorité – en s'abstenant ou en votant contre –, puisqu'il en avait été exclu en quelque sorte. Ce système avait le mérite suivant : une personne qui avait été désignée adjoint pouvait toujours le rester, quitte à ne pas avoir de délégation, c'est-à-dire de fonction spécifique confiée par le Maire. De plus, ce dernier avait toute latitude de confier des fonctions retirées à un adjoint à d'autres élus (adjoint ou conseiller municipal délégué).

Aujourd'hui, les choses ne sont plus les mêmes, puisque l'article L2122-18 (quatrième et dernier alinéa) du code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil municipal se prononce sur le maintien des fonctions d'adjoint. Est-ce un pouvoir discrétionnaire du Maire ou est-ce une compétence de l'assemblée ? Je réponds très simplement. Maintenir ou non une délégation relève du pouvoir du Maire, car il n'a pas besoin de l'autorisation du Conseil pour supprimer une délégation. En revanche, le maintien ou non de la fonction d'adjoint est une compétence du Conseil municipal. Vous pourriez très bien me dire que le Maire dispose de compétences discrétionnaires et que nous devrions tirer les conséquences de sa décision comme si de rien n'était, et comme si nous n'avions pas à prendre partie. Seulement, Monsieur BAGUET, je voudrais rappeler que toutes les décisions que vous prenez ou que vous prendrez, doivent être inspirées par l'intérêt général, et non pas par une hostilité ou un différend quelconque avec un de vos adjoints que vous pourriez nous cacher. De plus, et nous sommes d'accord avec ce principe, nous devons voter à bulletin secret. Cela signifie que le maintien ou non de la fonction d'adjoint n'est plus une question d'organisation de la municipalité, mais une question de personne. Si tel n'était pas le cas, nous ne voterions pas à bulletin secret.

Dès lors, il reste une question à vous poser et je vous interpelle à ce sujet. Quel est le motif du retrait de la délégation de Madame MISSOFFE ? Je rappelle que nous votions tous dimanche dernier pour les sénatoriales et que les gens parlaient entre eux. Certains disaient notamment qu'il existait un désaccord en matière électorale et que Madame MISSOFFE avait apparemment soutenu un autre candidat que le vôtre. Je pense que c'est pour cela que sa délégation lui est retirée. Si tel est le cas, sachant que Madame MISSOFFE appartient à l'Union des démocrates et indépendants (UDI) et que ce parti avait investi un candidat, lui serait-il reproché d'avoir voté pour le candidat investi par son propre parti ? Cela serait monstrueux. Cela signifierait que le Maire pourrait décider de tout, y compris lorsqu'il ne soutient pas le candidat investi par son parti mais un candidat dissident, de sanctionner ceux de sa majorité, qui ne l'auraient pas suivi dans sa dissidence. Dans quelle démocratie serions-nous si tel était le cas ?

J'ajoute qu'il ne s'agit pas non plus de l'affaire d'Issy-les-Moulineaux, dans laquelle votre ami André SANTINI a retiré sa délégation à mon ami Paul SUBRINI, parce que celui-ci n'avait pas soutenu le candidat investi qu'il avait désigné. Le cas était en effet différent, puisqu'il s'agissait d'une discipline de majorité. En clair, le Maire lui a retiré sa délégation d'adjoint, car il ne lui faisait plus confiance. Or, si le motif du retrait de la délégation de Madame MISSOFFE est lié à cette affaire électorale, cela ne serait pas du tout la même chose. De plus, vous vous complaisez avec les mécomptes depuis

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

des années et des années, et j'en ai personnellement assez de voir ces combats stupides entre les gens de la majorité, qui reposent uniquement sur des questions de personnes et qui méprisent l'intérêt général des citoyens. Si cela est en cause, alors vous ne poursuivez pas l'intérêt général. Enfin, s'il s'agit d'un cas intuitu personae et si nous votons à bulletin secret, nous déciderons de notre position tout à l'heure en vous demandant deux minutes de suspension de séance. A contrario, la chose sera différente dès lors que vous déclinerez – car vous y êtes contraint – les raisons pour lesquelles vous avez mis fin à cette délégation. Voilà ce qui guidera notre vote et rien d'autre. Merci.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Ce n'est pas parce qu'une équipe a été blessée qu'elle doit humilier quiconque. Je resterai donc extrêmement pudique à ce titre. Vous avez évoqué l'intérêt général. La raison de cette fin de délégation repose tout simplement sur l'intérêt général et sur le bon fonctionnement de la Ville. Voilà pourquoi je vous propose de passer au vote. Vous pouvez envisager toutes les hypothèses possibles, mais cela est dans votre tête et non dans la mienne, ni dans celle de l'équipe municipale d'ailleurs. Nous n'allons pas nous étendre.

Nous allons vous distribuer des bulletins de vote avec une enveloppe. Vous voterez donc « pour » le retrait du poste d'adjoint ou « contre » ce retrait, si vous souhaitez que Madame MISSOFFE reste dans ses fonctions. Les scrutateurs seront Monsieur LAURENCIN et Madame RINAUDO.

18h58 : Il est procédé au vote à bulletin secret

Conseillers inscrits : 55
Conseillers présents : 49
Nombre de procurations : 6
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Pour le retrait de la fonction de maire adjoint, sans délégation : 43

Contre le retrait de la fonction de maire adjoint, sans délégation : 12

La délibération n° 2 est adoptée à la majorité (43 voix pour et 12 voix contre).

3. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Cette désignation vise notamment à remplacer Madame Chloé JAILLARD. Conformément à la réglementation, nous devons procéder à un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Liste présentée par la Majorité

- Madame de BEAUVAL
- Monsieur DENIZIOT
- Madame BOUEE
- Monsieur SEBBAG
- Madame CORNET-RICQUEBOURG
- Madame RINAUDO

Liste présentée par le groupe *La Ville Citoyenne*

- Madame SHAN

Liste présentée par le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt*

- Madame CARDETAS

M. BAGUET : Nous allons vous distribuer les trois bulletins avec des enveloppes, le vote à bulletin secret s'avérant obligatoire.

19h06 : Il est procédé au vote à bulletin secret

Conseillers inscrits : 55
Conseillers présents : 49
Nombre de procurations : 6
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

- Liste présentée par le groupe *La majorité rassemblée* :

43 voix, soit 6 sièges

- Liste présentée par le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* : 8 voix, soit 1 siège

- Liste présentée par le groupe *La Ville Citoyenne* :

4 voix, soit 1 siège

Sont élus membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

1 - Mme Isaure de BEAUVAL

2 - M. Pierre DENIZIOT

3 - Mme Marie-Anne BOUEE

4 - M. Léon SEBBAG

Séance du 28 septembre 2017

5 - Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
6 - Mme Agathe RINAUDO
7 - Mme Fatima CARDETAS
8 - Mme Judith SHAN

4. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU JURY INITIATIVE HANDICAP DE LA VILLE, ET D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Il s'agit de remplacer Madame Chloé JAILLARD par Monsieur THELLIER à la commission des Finances. Je crois que Monsieur GABORIT avait également un autre candidat à proposer, pour siéger au sein du jury Initiative Handicap de la Ville à la place de Madame JAILLARD. Quelle candidature présentez-vous ?

M. GABORIT : Nous présentons également la candidature de Monsieur THELLIER.

M. BAGUET : S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de voter à main levée. (Le Conseil municipal accepte le vote à main levée).

Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour participer au jury *Initiative Handicap de la ville de Boulogne-Billancourt*

Candidature de Monsieur THELLIER

Conseillers inscrits : 55
Conseillers présents : 48
Nombre de procurations : 6
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 54
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 54

A obtenu : M. François THELLIER, 54 voix, élu

Désignation de Monsieur François THELLIER comme membre de la commission des Finances

Candidature de Monsieur THELLIER

Conseillers inscrits : 55
Conseillers présents : 48
Nombre de procurations : 6
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 54
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages exprimés : 54

A obtenu : M. François THELLIER, 54 voix, élu

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Monsieur THELLIER est donc doublement élu et je l'en félicite. Je lui laisse la parole.

M. THELLIER : Merci, Monsieur le Maire. J'en profite pour me présenter très rapidement. Je souhaitais tout d'abord vous remercier pour votre accueil, car vous m'avez reçu dans votre bureau. J'aimerais également rendre hommage au travail de Chloé JAILLARD et vous dire que j'étais très honoré et très heureux de rejoindre cette assemblée au sein du groupe *La Ville Citoyenne*. J'ai 61 ans et suis ingénieur de formation. J'ai toujours travaillé dans le privé et j'habite Boulogne-Billancourt depuis plus de 40 ans. Avec mes collègues de *La Ville Citoyenne*, ainsi qu'avec vous toutes et tous, je compte promouvoir la vision d'une écologie positive au service de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. BAGUET : Comme je vous l'ai dit lorsque nous nous sommes rencontrés dans mon bureau, je rappelle que la Ville fait énormément pour le développement durable. Je compte donc sur votre expertise pour nous aider à faire mieux encore.

5. AMÉNAGEMENT DU PIGNON SIS 70, RUE DE LA BELLE-FEUILLE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES TEMPORAIRES ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE AFFÉRENT

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération vise à approuver une convention de servitude temporaire, qui, avec votre accord, serait consentie à un propriétaire de la parcelle voisine des murs du Carré Belle-Feuille. Celui-ci a effectivement déposé un permis de construire prévoyant la surélévation de son bâtiment, et des vues directes sur le Carré Belle-Feuille. Toutefois, comme cette partie appartient au patrimoine privé de la Ville, il convient de consentir une servitude de notre fonds vers le sien. De plus, cette servitude étant liée à l'existence du Carré Belle-Feuille, il s'avère nécessaire qu'elle soit temporaire. C'est pour cette raison que nous avons décidé d'un commun accord qu'elle serait valable jusqu'à la disparition – très lointaine sûrement – de ce bâtiment. Voilà donc la teneur de cette délibération, qui vous demande d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *La Ville Citoyenne*,

ainsi que la majorité, demandent que soit précisée la notion de « servitude temporaire » et que soit en conséquence précisée la date de fin de cette servitude. Il est répondu que la servitude est temporaire, car elle n'a pas vocation à demeurer et à grever indéfiniment la parcelle de la Ville. Ainsi, il est prévu que la servitude ne dépasse pas la durée de la conservation du bâti actuel du Carré Belle-Feuille.

Le groupe *La Ville Citoyenne* demande si la fresque appartiendra au genre du street art. Il est répondu que le street art est la marque de fabrique de l'artiste qui réalisera la fresque. Selon toute vraisemblance, celle-ci relèvera du street art. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 344 INSCRIT AU PLAN LOCAL D'URBANISME - RÉALISATION DE LA SENTE FIEF - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

M. Gauthier MOUGIN, Premier maire adjoint, rapporteur

Nous parvenons à l'aboutissement d'un projet datant de 2004, qui était aussi inscrit dans les documents d'urbanisme précédents, à savoir la réalisation de la sente rue du Fief. Celle-ci reliera la rue des Peupliers à la rue du Fief, en créant une voie de circulation douce le long d'un projet immobilier privé en cours de démarrage. Je rappelle à ce sujet que nous avons déjà procédé à l'acquisition de différents lots depuis des années et des années, ce qui nous permet désormais de maîtriser cet emplacement dans sa quasi-totalité. A ce jour, il ne nous manque plus qu'un seul lot. Aussi, comme les négociations avec le propriétaire n'ont pas abouti, il a été décidé de lancer une déclaration d'utilité publique. Nous vous demandons par conséquent de vous prononcer sur le lancement de cette déclaration.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

7. GRAND PLACE - SINISTRE PATHÉ BOULOGNE - EXPERTISE AMIABLE ENTRE LA VILLE, GPSO ET LA SOCIÉTÉ LES CINÉMAS GAUMONT-PATHÉ

M. Gauthier MOUGIN, Premier maire adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, comme vous avez pu le constater, la Grand Place est encombrée d'une fouille protégée par des barrières depuis maintenant plusieurs années, suite à un dégât des eaux constaté par le cinéma Pathé dans une de ses salles. Après la découverte de ce sinistre, il a été procédé à de nombreuses expertises via les experts des compagnies d'assurance. Malheureusement, celles-ci n'ont pas abouti, car elles étaient incomplètes et la méthode utilisée ainsi que l'emplacement des expertises faisaient parfois eux-mêmes l'objet de désaccords. Aussi et afin de trouver objectivement l'endroit et la cause de cette fuite, GPSO, la Ville et le cinéma Pathé, ont décidé d'un commun accord de désigner un expert amiable unique. Il vous est proposé de valider ce choix pour la Ville.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

La délibération n 7 est adoptée à l'unanimité.

8. DEMANDES DE SUBVENTIONS 2018 - ESPACE SANTÉ JEUNES - PROJET « APPRENDRE À PORTER SECOURS » - ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE - MÉCÉNAT 2017 - PROJET « OCTOBRE ROSE »

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire adjoint, rapporteur

Il s'agit d'autoriser le Maire à solliciter un certain nombre de financements auprès de partenaires réguliers de la Ville, notamment pour l'Espace Santé Jeunes (ESJ) et pour le projet *Apprendre à porter secours*, qui met en lien des élèves du lycée Etienne-Jules Marey avec des élèves de classes élémentaires. De la même manière, il vous est demandé d'accorder des subventions dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), ainsi que de signer une convention de mécénat avec la société Medtronic dans le cadre d'*Octobre rose*, campagne nationale du dépistage du cancer du sein.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Séance du 28 septembre 2017

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA PRODUCTION, DU TRANSPORT ET DE LA DISTRIBUTION DE LA CHALEUR ET DU FROID DANS LA ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - AVENANT N° 6 RELATIF À LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE FINANCEMENT D'UNE PARTIE DE LA CONVENTION ET À LA MODIFICATION DU R24

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire adjoint, rapporteur

Cette délibération concerne le contrat de Délégation de Service Public (DSP) signé il y a déjà plus de onze ans avec la société Idex. L'avenant qui vous est proposé ce soir vise à en faire un état des lieux. Il vient notamment rapporter l'avenant précédent concernant les conditions du financement des investissements de la seconde thermo-frigo-pompe, inaugurée le 16 septembre dernier. En effet, la société Idex a décidé de ne pas recourir à un crédit-bail, mais à un financement bancaire classique. Cet avenant acte également le montant réel des subventions obtenues par le projet, avec notamment l'abandon des subventions de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) qui auraient pu être espérées au titre du fonds Chaleur. De fait, le plan d'affaires du projet annexé au contrat initial de délégation de service public a été mis à jour.

Enfin, cet avenant vise aussi à figer le niveau du terme R24, sous-jacent au prix de vente du kilowatt-heure froid et du kilowatt-heure chaud. Ce niveau de fixation est à un niveau équilibré. Il vise d'une part à préserver l'équilibre de la DSP, et d'autre part à prémunir les usagers d'une hausse future de ce terme R24. Je précise que celui-ci est fonction du niveau du Tec 10, lequel était en hausse cette année, alors qu'il était en diminution constante ces dernières années. Concrètement, le niveau de taux proposé lors de la signature de la DSP permettra de limiter la hausse liée à l'évolution des taux d'intérêts pour l'utilisateur final à 1,40 euro par mois en moyenne. Il s'agit d'un niveau tout à fait raisonnable, sachant que nous ne pouvons pas préjuger des éventuelles évolutions du prix de vente fixé par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU).

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'est interrogé sur l'impact de cet avenant à la convention avec Idex et sur le prix du kilowatt-heure chaud et froid pour l'utilisateur final. Il lui a été répondu ce que Madame LAVARDE-BOËDA vient d'expliquer. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : Lors de la commission des Finances, j'ai souligné que le système de chaleur et de froid installé dans la ZAC avait des vertus écologiques, puisqu'il utilise en partie le potentiel géothermique de la nappe, ce qui est considéré comme une énergie renouvelable.

Nous avons également posé la question suivante : l'avenant à cette convention porte sur le refinancement des équipements techniques, d'un montant de 19 millions d'euros sur 17 ans. Nous nous sommes donc inquiétés sur l'impact que pourrait avoir cet avenant sur le prix du kilowatt-heure chaud et froid pour l'utilisateur final, à savoir les habitants et les entreprises du Trapèze. Si j'ai bien compris, l'impact serait de 1,40 euros. Pouvez-vous nous donner des informations précises à ce sujet ?

M. BAGUET : Merci. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Je n'ai pas vraiment compris les explications de Madame LAVARDE-BOËDA en commission des Finances et toutes ces questions de taux et de niveaux me semblent bien compliquées. Je pense que nous avons commis une erreur depuis le début de cette DSP, en recourant à une toute petite entreprise, qui avait pour seul mérite d'avoir organisé la climatisation de l'Hôtel-de-ville. D'ailleurs, nous avons désormais très froid en hiver et très chaud en été. Cette petite entreprise a peu d'autres activités. Preuve en est, Idex doit avoir recours à la CPCU pour se fournir en fluides. Au final, nous avons préféré à l'époque – contre mon avis – avoir recours à une petite entreprise, plutôt qu'à une société possédant un certain savoir-faire. Le résultat est le suivant. La petite entreprise a besoin de capitaux. Elle se tourne donc vers des marchés dont l'intérêt financier peut être différent de celui du service public. C'est exactement ce qui se passe dans le cas présent, puisque le financement a été trouvé au Luxembourg, ce qui n'est pas forcément la vocation d'une entreprise française vouée au service public. A l'inverse, si nous avions eu recours à la CPCU, nous serions en face d'une société d'économie mixte de la ville de Paris, laquelle ne peut avoir de besoin de financements, étant adossée à la fois à

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Paris, à Hélios et à Engie. Quoi qu'il en soit, vous avez choisi le small is beautiful et nous en mesurons les conséquences aujourd'hui. Autrement dit, je ne pense pas que cette petite entreprise pourra installer d'autres réseaux de chaud et de froid dans le reste de la Ville, comme le fait Paris actuellement. Encore une fois, nous avons commis une erreur depuis le début. Nous nous abstenons donc sur cette délibération, d'autant que nous n'avons pas compris les explications données en commission et qu'il ne s'agit pas d'un problème de financement, mais de la modalité d'exécution du service public.

M. BAGUET : Merci. Madame LAVARDE-BOËDA pour répondre à ces interventions.

Mme LAVARDE-BOËDA : Tout d'abord, il ne m'appartient pas d'avoir un avis sur le montage global de cette opération, qui, je le rappelle, date de onze ans, c'est-à-dire avant notre arrivée. En ce qui concerne la délibération, celle-ci comporte trois points distincts, dont deux n'ont aucun impact sur le prix final à l'utilisateur. Il s'agit d'une part de la mise à jour du plan d'affaires, tenant compte du montant réel des subventions perçues par le projet, et d'autre part des modalités de financement de la seconde thermo-frigo-pompe. À ce propos, le montage global de l'opération ne subit aucun impact, qu'Idex finance le tout par des fonds propres, par un crédit-bail ou par un emprunt bancaire classique. Le seul impact pouvant exister porte sur le taux de rentabilité interne de l'opération. Or celui-ci concerne uniquement la société Idex et non pas la Ville. En revanche, nous sommes obligés de délibérer sur ce point, car le contrat tel qu'il a été signé en 2006 prévoit un certain nombre de précisions très détaillées, qu'il convient de mettre à jour dès lors que la forme du contrat est modifiée.

Le seul point lié au prix de vente à l'utilisateur final concerne la fixation du terme R24, qui jusqu'à présent était fluctuant, avec pour sous-jacent l'évolution du Tec 10. Aussi, comme nous sommes actuellement dans un contexte de remontée des taux, il semble raisonnable de figer ce dernier au niveau proposé, de manière à introduire une visibilité pour le consommateur final. De fait, si l'on observe la moyenne du R24, en tenant compte d'un an d'historique du taux du Tec 10, la hausse pour le consommateur final sera uniquement de 1,40 euros par mois. Elle correspond à la consommation d'une surface de 70 mètres carrés pour une utilisation moyenne de l'eau chaude et de l'eau froide.

M. BAGUET : Monsieur GABORIT, je vous laisse la responsabilité de vos propos lorsque vous attaquez une petite entreprise. Je rappelle que les bureaux d'origine de la société Idex étaient installés historiquement à Boulogne-Billancourt rue Escudier et qu'ils sont désormais situés route de la Reine,

car cette entreprise s'est énormément développée. Lorsque vous dites qu'il s'agit d'une « erreur depuis le début », nous sommes bien d'accord. Cependant, cette DSP date de 2006 et nous n'étions pas aux affaires à cette époque. Vous étiez dans l'opposition du Conseil municipal et nous avons déployé beaucoup d'énergie pour tenter de rattraper ces erreurs de départ. Je rappelle en effet qu'Idex s'attendait à recevoir des subventions du Conseil régional. Je pourrais d'ailleurs vous donner une copie de l'ensemble des courriers que j'ai adressés à l'époque à Monsieur HUCHON, qui devait financer cette opération et qui a toujours refusé de le faire. Entre temps, la subvention de l'ADEME, elle-même liée à une aide du Conseil régional, n'a pas été obtenue. Au final, cette opération aura perdu plus d'un million d'euro de financement potentiel compte tenu de la position très fermée de Monsieur HUCHON. Il s'agissait donc d'un mauvais dossier au départ, que nous avons essayé de corriger. Heureusement, Madame DUFLOT nous a ensuite attribué le label Écoquartier, le plus grand de France, et nous avons obtenu un prix à cette occasion. Effectivement, ce dossier était très complexe et nous aurions pu avoir de meilleures négociations pour la DSP de départ. Je suis bien d'accord avec vous. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

10. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, cette délibération comporte cinq points. Le premier porte sur le transfert de la compétence du service de portage de repas à domicile au Centre communal d'action sociale (CCAS), dans un souci de cohérence par rapport à l'action du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) de Boulogne-Billancourt. Le second point est lié à la fermeture du site du château de Benais. Je ne reviendrai pas sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), dont vous avez tous eu connaissance et qui nous contraint à fermer ce site au regard des coûts très importants qu'il représente pour la Ville. Je précise que ce dossier a été présenté au Comité Technique (CT) du 20 septembre dernier et qu'il a reçu un avis favorable.

Quant au point n° 3, il s'agit de l'actualisation du tableau des effectifs, qui concerne 40 postes, dont le détail figure en annexe de cette délibération. Le point n° 4 porte sur la part sur le renouvellement ou le recrutement d'agents au sein de notre collectivité, dont la liste est aussi présente dans ce rapport. Enfin, le point n°5 concerne une modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

Séance du 28 septembre 2017

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : La commission a donné un avis favorable à l'unanimité pour le transfert des repas à domicile au CCAS. En ce qui concerne la fermeture du château de Benais et la suppression de dix postes, le groupe *La Ville Citoyenne* annonce un vote contre. Il souhaite connaître l'avis du Comité technique du 20 septembre et s'interroge sur la mise en place d'une délégation de service public. Il lui a été répondu en séance que le CT du 20 septembre a rendu un avis positif, avec toutefois un vote défavorable des représentants du personnel. S'agissant de la mise en place d'une DSP, il est répondu que des études ont été menées dans ce sens, mais qu'elles n'ont pas donné de suites positives. Avis favorable à la majorité, le groupe *La Ville Citoyenne* votant contre.

Concernant le poste de directeur des Ressources humaines (DRH), le groupe *La Ville Citoyenne* se demande pourquoi un contractuel est recruté. Il lui a été précisé qu'aucun agent titulaire n'a été trouvé lors du processus de recrutement. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* estime qu'il devrait y avoir une délibération spécifique concernant la fermeture du château de Benais. Il indique qu'il votera contre ce point et contre le tableau des effectifs, dès lors que celui-ci est impacté par la fermeture du château de Benais. Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur le recrutement d'un contractuel sur le poste de DRH. Il lui est répondu que l'ancienne DRH a demandé une mutation dans une commune du sud de la France pour motif familial. La procédure classique de recrutement a été suivie avec une déclaration de vacance de poste, puis avec un appel à candidatures. Après entretien, le poste n'ayant pu être pourvu par un titulaire de la Fonction publique, le recrutement d'un agent public contractuel a donc été décidé. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame PAJOT, puis Madame SHAN et Monsieur GABORIT.

Mme PAJOT : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaiterais intervenir sur la fermeture du site de Benais. Notre position avait déjà été exprimée dans une tribune publiée dans le Boulogne-Billancourt Information (BBI). Par conséquent, vous la connaissez.

Je ne reviendrai pas ce soir sur le fond de la décision, même si celle-ci me paraît infondée. En revanche, j'insisterai sur la forme et sur la manière indigne dont les agents de Benais sont traités dans cette affaire. J'aimerais vous dire une nouvelle fois que notre groupe condamne cette gestion des ressources humaines et plus précisément cette gestion de la ressource humaine, qui, une fois de plus, nous paraît totalement déplorable. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci Madame PAJOT. Madame SHAN.

Mme SHAN : Bonsoir, chers collègues. Nous allons demander un vote par article pour cette délibération. J'aimerais donc vous donner une explication de vote pour les points 2 et 3. Sachez que je réitère l'avis que j'ai donné lors du dernier conseil municipal et que nous avons validé tout à l'heure avec le procès-verbal en début de séance. Vous vous y référerez pour les détails.

Premièrement, la décision de fermer l'activité du château de Benais – car la fermeture du château en elle-même n'a rien à voir avec le personnel communal – ne correspond pas à la préconisation du Conseil Économique, Social, et Environnemental Local (CESEL). En effet, même si depuis nous avons pu entendre que la compétence du CESEL pouvait être remise en cause, puisque ce n'était pas un organisme de professionnels, on ne peut accepter qu'à 7 067 euros la page, on choisisse de faire exactement le contraire de ce que préconise cette instance. Deuxièmement, cette cessation d'activité n'est pas non plus la préconisation de la CRC, qui depuis 2011 nous avait engagés à réfléchir à d'autres pistes d'exploitation. Enfin, nos dépenses à iso-effectif accueilli – puisque c'est votre promesse – vont entraîner une augmentation automatique des budgets de l'Éducation et de la Jeunesse. Le coût de la journée à Benais de 25 euros s'élève en moyenne à 80 euros chez nos prestataires. Il faut donc admettre collectivement que cette décision n'est pas mûrement réfléchie. Par conséquent, je voterai contre les points 2 et 3, ainsi que l'ensemble du groupe.

M. BAGUET : Merci Madame SHAN. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Nous déplorons cette délibération qui porte par incidence sur le personnel et qui demande ensuite au Conseil municipal de se prononcer sur la fermeture de l'activité du site de Benais. Je pense que cette question aurait mérité de figurer dans une délibération autonome, de sorte que nous puissions en discuter sérieusement, plutôt que de parler en même temps du recrutement d'un DRH ou du tableau des effectifs. Il s'agit là d'une simple remarque de forme. Cependant, cette dernière a tout son poids, car il est clair que l'on cherche aujourd'hui à minimiser cette affaire, alors qu'elle est très importante.

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

J'aimerais dire la chose suivante à Monsieur BAGUET. J'ai le souvenir de l'époque où, il y a environ un quart de siècle, nous étions tous les deux Conseillers municipaux et Monsieur GORSE était encore le Maire de cette ville. A l'époque, il avait été décidé de vendre le site de Chamrousse. Monsieur BAGUET s'était alors exclamé qu'il fallait tout vendre. J'avais ensuite poussé un hurlement en répétant tout haut ce qu'il avait dit à voix basse. Autrement dit, Monsieur BAGUET était déjà favorable à la vente de tous les instruments du service public d'accueil des enfants, y compris Benais, qui, je le rappelle, est tout de même le plus beau fleuron de notre Ville. Voilà pour le souvenir.

S'agissant du fond, je pense très franchement que Monsieur BAGUET n'a pas compris ce qu'était un service public. Le service public n'est pas fait pour faire ce que le privé ne peut pas faire. Le service public a aussi vocation à faire ce que fait le secteur privé, mais dans des conditions financières le mettant à portée de toutes les bourses et pas seulement des mieux garnies d'entre elles. C'est ça, le service public ! Or, aujourd'hui, quelle pente Monsieur BAGUET suit-il dans cette affaire ? Il supprime les prestations communales, quitte à ce que cela coûte un peu plus cher. En effet, le service public mettant à disposition des plus démunis cette prestation, la tarification est plus basse et par conséquent la dépense plus élevée pour la collectivité.

Je constate que nous nous détournons de cette idée. En effet, si les séjours de vacances proposés aujourd'hui sont extrêmement sympathiques, car ils conduisent aux États-Unis, au Japon ou en Inde, nous les achetons à des agences de voyage – avec lesquelles nous bénéficions de tarifs groupés – pour les enfants des familles les plus fortunées. Quant aux autres, qu'ils se débrouillent avec le Secours catholique et le Secours populaire pour partir en vacances ! Voilà la pente suivie aujourd'hui par Monsieur BAGUET et que je condamne fermement. Je me souviens encore des séjours au château de Benais où tous les enfants revenaient avec le sourire. J'ai même annoncé cette nouvelle dans ma famille et tous étaient très tristes de l'apprendre, car ils s'étaient en quelque sorte approprié cet endroit. Tout cela donne l'impression d'arracher ce château uniquement pour des raisons financières. Certes, l'aspect financier importe, mais il n'y a pas que cela qui compte. Si nous étions là uniquement pour être le relais des entreprises privées qui organisent les vacances des enfants, cela ne vaudrait pas la peine de clamer que nous avons une politique pour la jeunesse. Voilà ce que je reproche aujourd'hui à cette délibération.

Enfin, nous aurions pu agir différemment avec le personnel de Benais dès lors que nous pensions que cette décision était inévitable. Il aurait fallu l'étaler dans le temps afin de dire aux treize personnes – qui ont d'ailleurs signé une lettre

très émouvante – que le site allait fermer prochainement et qu'elles devaient organiser leur fin de carrière comme elles le pouvaient. Elles auraient pu alors se reclasser dans une activité de la Ville ou d'une autre collectivité, ou bien partir à la retraite (dans des conditions bonnes ou mauvaises). Il faut quand même, au moins une fois dans cette Ville où le personnel est maltraité, penser un peu à lui et penser qu'il peut être attaché à son emploi et qu'il a aussi une vie à gérer. Ces personnes se sont levées toute leur vie pour le service public pour des rémunérations très modestes. Il vaut mieux penser à elles, plutôt que de leur dire simplement que nous cessons l'activité en leur disant « au revoir et bon vent », car c'est bien ce qu'on leur dit aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, nous allons vous demander un vote par division. Nous voterons donc contre les points 2 et 3, puisque le tableau des effectifs est impacté par la décision de Benais. S'agissant du point n°3 d'ailleurs, et puisque nous parlons d'effectifs et de politique en faveur de la jeunesse, êtes-vous au courant, Monsieur le Maire, d'une situation désastreuse au centre de loisirs sans hébergement de Belle-Feuille ? Savez-vous que le taux d'encadrement actuel est d'un encadrant pour 34 enfants, alors que les normes législatives sont d'un encadrant pour 14 enfants ? Or je rappelle que vous vous étiez engagé pendant les élections à avoir un encadrant pour dix enfants. De fait, quitte à mettre le tableau des effectifs à jour, j'aimerais aussi que l'on mette les effectifs en liaison avec la réalité du service rendu à la population et que l'on ne laisse pas perdurer des situations intolérables, au point que de nombreux parents d'élèves – que vous n'avez pas écoutés – vous ont demandé de mettre ce point à l'ordre du jour du conseil municipal. Puisque nous y avons fait allusion, cela sera au moins su par la population. Merci.

M. BAGUET : Concernant la situation de Benais, il y a effectivement eu une erreur, puisque l'administration a envoyé un courrier intempestif à un fournisseur, ce qui était extrêmement maladroit. J'ai d'ailleurs pris la peine d'écrire personnellement à chacun des agents pour leur présenter des excuses au nom de la ville de Boulogne-Billancourt. Madame GODIN s'est ensuite rendue sur place, ainsi que les Directeurs Généraux Adjointes, pour rencontrer les agents individuellement. Malheureusement, des circonstances extérieures ont fait que ces entretiens n'ont pu avoir lieu et je le regrette profondément. Ce n'est pas le genre de la maison de « maltraiter », comme vous le dites, les agents de la Ville. Notre situation est au contraire relativement favorable, puisque le rapport de la CRC que nous avons présenté au conseil municipal du 30 juin dernier faisait état de douze rappels à la loi. Je rappelle en effet que nous avons accordé des primes illégales diverses et variées et que nous étions au-delà de ce que la loi nous autorisait à faire pour les agents municipaux. Résultat : nous sommes aujourd'hui

Séance du 28 septembre 2017

rattrapés et il va falloir mettre de l'ordre dans tout cela. J'ai d'ailleurs essayé de négocier avec le magistrat pour qu'il nous donne du temps, de sorte que nous trouvions les meilleures solutions possibles.

S'agissant de Benais, nous avons engagé une procédure de titularisation d'un agent, puisque son statut le permettait. De la même manière, nous accompagnerons également les agents comme il se doit dans ce genre de situation.

La CRC nous avait déjà demandé de faire des efforts en 2011 et nous les avons faits. En effet, la décision n'est pas tombée brutalement. Nous avons mis au point de nombreux séjours à thème – qui nous ont d'ailleurs coûté plus cher que prévu – entre 2011 et 2016 pour attirer la population et notamment les jeunes. Malheureusement, et malgré ces efforts, les effectifs ont continué de baisser. Depuis, un deuxième rapport de la CRC de 2016 est venu rappeler deux choses qui n'avaient pas été réglées depuis 2011. Premièrement, la situation du CESEL, que nous avons réglée depuis par une délibération du Conseil municipal, et deuxièmement la situation de Benais. Cette situation n'est donc pas nouvelle et nous savons qu'elle est très compliquée depuis 2011. Personne n'est pris par surprise. Nous avons quand même essayé de trouver des solutions, mais nous n'en n'avons pas trouvé. Nous avons même dû encore annuler un séjour cet été. De plus, la fréquentation est en baisse tandis que les dépenses augmentent, en raison d'une progression de la masse salariale suite à des décisions gouvernementales et du fait de normes de plus en plus contraignantes.

Nous nous retrouvons aujourd'hui face aux conséquences de l'effet ciseaux et il faut bien y répondre. Nous mettrons donc en place les dispositifs qui conviennent pour que les activités soient à la hauteur des demandes des Boulonnais. C'est cela le service public, Monsieur GABORIT. Il s'agit de rendre les meilleurs services publics au plus grand nombre, dans les conditions les moins coûteuses possibles. Par ailleurs, je ne souhaite recevoir aucune leçon de votre part sur l'accueil des familles défavorisées, car je suis le premier Maire à avoir mis en place des tarifs spécifiques sur Benais. En outre, nous avons réalisé une étude pour savoir quels étaient les enfants qui restaient cent jours par an au centre de loisirs. Au final, il y avait 17 familles concernées. Nous avons pris contact avec elles individuellement en leur disant que leurs enfants ne quittaient jamais la ville. Suite à cela, nous leur avons offert des séjours en colonies de vacances, au prix du centre de loisirs, pour que leurs enfants sortent enfin de chez eux. Personne ne vous l'a jamais dit ; je vous le dis ce soir. Ce dispositif existe déjà depuis quelque temps et il fonctionne très bien.

Bref, nous sommes tout à fait capables de nous occuper des

familles les plus défavorisées et des enfants qui ne partent jamais en vacances. C'est d'ailleurs en faisant des économies sur le fonctionnement de Benais que nous allons pouvoir élargir cette offre. Je me suis même engagé devant le Conseil municipal afin que 50 % des économies réalisées sur le coût de fonctionnement de Benais soient remis à disposition des séjours et des classes transplantées (classes de neige, classes vertes, séjours linguistiques), pour permettre à plus d'enfants encore de partir à l'étranger. En outre, ces séjours sont de plus en plus demandés par les jeunes d'aujourd'hui qui réclament davantage de nouveautés. Notre objectif est de faire découvrir la vie collective et ses règles aux enfants, ainsi que le respect du voisin et des horaires. Nous souhaitons qu'ils passent de bons moments et surtout qu'ils créent des souvenirs favorables pour construire leur vie d'homme ou de femme. Voilà ce qui est important. C'est notre mission et c'est ce que nous faisons avec beaucoup d'application depuis maintenant des années. D'ailleurs, lorsque vous interrogez les familles de la Ville, elles vous disent que l'accompagnement des enfants et les propositions faites par la municipalité sont une chose formidable qui n'existe pas dans d'autres villes. Je vous invite même à participer à la journée des nouveaux habitants, dont certains résidaient à Paris. Ils vous diront qu'ils n'avaient rien de tout cela à Paris.

Certes, je reconnais qu'il y a parfois des loups, comme les difficultés que nous connaissons en ce moment dans les centres de loisirs. Je pense notamment aux animations du soir en raison de la baisse du nombre d'animateurs. Sachez d'ailleurs que certains animateurs qui travaillent au service de la Ville l'ont quittée pour devenir chauffeurs chez Uber. Or je ne suis pas non plus enclin à recruter tous les chauffeurs d'Uber pour s'occuper des enfants. Cela n'est pas la même chose que de conduire une voiture. Il faut un accompagnement affectif, moral et physique d'une autre nature lorsque l'on s'occupe des enfants. De plus, il ne faut pas non plus croire tout ce qui est dit sur les réseaux sociaux, où sont cités des chiffres absolument déments. On parle même de trois animateurs pour 105 enfants, ce qui n'est pas du tout la réalité. Nous enregistrons effectivement un manque d'animateurs dans certains cas, mais cela n'est pas non plus une généralité. Nous le savons. Nous avons même constaté des évolutions dans le métier d'enseignant, lorsque nous avons fait la tournée des écoles avec Madame l'Inspectrice et Monsieur LOUAP. Certains enseignants ne souhaitent plus s'occuper des enfants le soir, préférant quitter leur travail à la fermeture normale de l'école. Nous devons par conséquent nous adapter et cela n'est pas toujours facile.

Quoi qu'il en soit, nous allons mettre en vente le château de Benais. Sur le plan économique, j'ai récemment échangé par téléphone avec ma collègue la Maire de Benais et nous savons qu'il y a des propositions d'achat pour des activités

économiques (hôtel, maison de retraite...). Je lui ai également assuré que nous privilégierons l'activité économique pour le village de Benais, à prix équivalent. Nous allons donc étudier l'ensemble de ces propositions afin que tout se passe de la meilleure façon possible, à la fois pour nos agents municipaux qui travaillent à Benais, pour les enfants de Boulogne-Billancourt et pour la vie du village. Enfin, j'aimerais bien que vous me donniez le nom des villes françaises qui possèdent encore des propriétés communales, car je crois qu'il n'en n'existe plus. Même Clichy a mis en vente son dernier centre de vacances sur ebay. Si je disais déjà la même chose il y a 25 ans, cela signifie que j'anticipais et que je suis resté constant dans mes réflexions. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n°10 est adoptée par article.

Les articles 1, 4 et 5 sont adoptés à l'unanimité.

Les articles 2 et 3 sont adoptés à la majorité, les groupes Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt et La Ville Citoyenne votant contre.

11. RECENSEMENT DE LA POPULATION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ORGANISER ET FIXER LES MODALITÉS DES COLLECTES 2018 ET 2019

M. Michel AMAR, Maire adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, comme chaque année, la Ville recense la population bouloonnaise sous l'autorité de l'INSEE, sur la base d'un échantillon tiré au sort de 8 % des adresses de la commune, soit environ 5 000 logements. Elle reçoit à ce titre une dotation forfaitaire de l'État, dont le montant est connu au mois d'octobre. Pour information, elle s'est élevée à 23 980 euros en 2017 (- 6 % par rapport à celle perçue en 2016).

En 2018, le recensement de la population se déroulera du 14 janvier au 24 février puis en 2019, du 17 janvier au 23 février. Pour le réaliser, la Ville privilégie le recrutement d'agents communaux.

Il vous est proposé de fixer la rémunération de l'équipe du recensement selon le barème figurant dans la délibération. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas.)
Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. ORGANISATION DE RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES ENTRE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT MATERNEL JEAN GUILLON ET L'ÉTABLISSEMENT HÉBERGEANT DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES DE LA RÉSIDENCE SAINT-BENOÎT À BOULOGNE-BILLANCOURT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

M. Frédéric MORAND, Maire adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, comme nous l'avons déjà fait sur le site des Abondances, nous vous proposons d'organiser une fois par mois, durant le temps périscolaire du mercredi, des rencontres entre la résidence Saint-Benoît et les enfants du centre de loisirs sans hébergement maternel Jean Guillon. Ces rencontres se dérouleront sous la forme du volontariat à travers quatre types d'activités, à savoir des ateliers manuels, des jeux de société, des activités musicales et théâtrales et de la gymnastique douce. De telles rencontres ont déjà été organisées et elles ont montré leur efficacité en matière intergénérationnelle.

Aussi, comme nous devons signer une convention pour permettre la réalisation de ce projet, je vous demande d'approuver cette dernière, telle qu'annexée à la présente délibération.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas.)
Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE ET LE LYCÉE ETIENNE-JULES MAREY - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER

Séance du 28 septembre 2017

M. Frédéric MORAND, Maire adjoint, rapporteur

Nous présentons cette délibération tous les ans, puisque la Croix-Rouge participe depuis longtemps à l'action de la Ville pour la formation des Boulonnais aux gestes qui sauvent et à l'utilisation des défibrillateurs, que nous avons implantés d'abord dans le mobilier urbain – ce qui était une première en France – puis dans différents bâtiments municipaux. Ces secouristes s'engagent à former les élèves de première du lycée Etienne-Jules Marey, qui eux-mêmes formeront ensuite des élèves de CM2. Je vous demande d'autoriser le Maire à signer de nouveau cette convention.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* se félicite de cette opération et demande le coût budgétaire de celle-ci. Il lui est répondu que la Ville intervient essentiellement pour faciliter la réalisation de l'opération, notamment par des actions de communication. Il est précisé que le coût de la formation est pris en charge par la Ville et par la Croix-Rouge, ainsi que par le Rotary Club. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

14. FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE SANTÉ JEUNES - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIATS

M. Frédéric MORAND, Maire adjoint, rapporteur

L'Espace Santé Jeunes, qui existe depuis 2006, coordonne des actions collectives destinées aux 11-25 ans visant à prévenir les conduites à risques et à promouvoir auprès d'eux les comportements favorables à la santé. Nous avons donc mis en place une collaboration avec nos quatre collèges et nos deux lycées, que nous renouvelons tous les ans. Aussi, et afin de poursuivre ces actions transversales avec l'Espace Santé Jeunes, le Bureau Information Jeunesse (BIJ) et les différentes associations qui entrent en lice pour donner des avis autorisés, il vous est demandé de renouveler cette convention et d'autoriser le Maire à la signer. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Je constate que tous les établissements secondaires de la Ville (collèges et lycées) figurent dans cette convention, excepté le lycée Prévert. Quelle en est la raison ?

M. MORAND : Le lycée Prévert figure bien dans cette liste. Cependant, nous menons essentiellement ce type d'actions avec le lycée Etienne-Jules Marey qui, comme vous le savez, est un lycée professionnel comprenant des sections liées au domaine social. De fait, ce lycée est particulièrement intéressé pour réaliser des actions transversales, avec les collèges et l'Espace Santé Jeunes, ainsi qu'avec la Croix-Rouge Française, puisque ses élèves viennent dans les écoles pour former les CM2 aux gestes qui sauvent.

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose de terminer cette séance par une question orale.

QUESTION ORALE

Question orale posée par Monsieur François THELLIER, Conseiller municipal du groupe *La Ville Citoyenne*

Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues,

Dans le PADD voté par la ville de Boulogne-Billancourt en septembre 2016, le chapitre 2.3.2 en page 15 s'intitule « *favoriser un aménagement écologiquement exemplaire, maillon de l'excellence bouloonnaise* ».

Il est précisé le point suivant : « *valoriser les bénéfices des toitures végétalisées, de l'agriculture urbaine et de la production d'énergies renouvelables* ».

Ces intentions sont très louables. En effet, la végétalisation des toitures apporte un confort thermique, amortit les écoulements en cas de fortes pluies, et participe à la lutte contre le réchauffement climatique en absorbant du CO₂.

L'agriculture urbaine pourrait se traduire par la mise en place de jardins potagers pour alimenter les commerces locaux (comme ce qui vient d'être fait sur la terrasse de l'hôtel Mercure de la ZAC du Point-du-Jour), ou de jardins potagers partagés, permettant ainsi de renforcer l'échange entre nos concitoyens, tout en leur procurant quelques denrées alimentaires bio, et de sensibiliser nos enfants à l'écologie.

Enfin, la production d'énergies renouvelables permet de limiter l'usage des énergies fossiles (charbon, gaz...) et fissiles (uranium), qui sont dommageables pour notre environnement. De plus, dans notre région climatique, il est démontré que la mise en place de capteurs solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire est économiquement rentable.

Sur tous ces sujets, la commune pourrait montrer l'exemple sur ses nombreux bâtiments. La question est donc la suivante: Sur le parc communal, pourriez-vous indiquer les objectifs visés à l'échéance de la mandature en 2020 ?

- Combien de mètres carrés de toiture seront végétalisés ?
- Combien de mètres carrés de potagers urbains y seront plantés ?
- Combien de mètres carrés de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques y seront installés ?

Bien entendu, j'ai parfaitement conscience qu'il faut procéder par étape, en démarrant avec des démonstrateurs. Pensez-vous qu'une partie de la toiture de l'Hôtel-de-Ville pourrait se prêter à l'expérimentation ? ». Je vous remercie.

Réponse à la question orale posée par M. François THELLIER, Conseiller municipal du groupe *La Ville Citoyenne*

Mon cher collègue,

Comme vous le soulignez, le PLU en cours de révision intègre des dispositifs en faveur d'aménagements durables et respectueux de l'environnement. C'est un axe de développement essentiel du territoire et de nombreuses prérogatives règlementaires seront proposées en ce sens dans le nouveau PLU révisé. À cette fin, plusieurs axes ont notamment été définis :

- Préserver et renforcer la trame végétale du territoire en augmentant le nombre d'espaces verts protégés (EVIP) et en instaurant des protections complémentaires de mares, arbres remarquables et alignements d'arbres le long de certains axes ;
- Valoriser la végétalisation des espaces libres en imposant des surfaces de pleine terre et en encourageant le développement de murs ou de toitures végétalisées ;
- Renforcer les performances énergétiques des bâtiments : un article spécifique a été introduit à ce sujet dans le PLU obligeant les nouvelles constructions à répondre à des exigences énergétiques renforcées.

Ces dispositions s'appliquent tant au patrimoine privé que public.

La Ville n'a cependant pas attendu ces dispositions pour être exemplaire en matière d'aménagements et de constructions durables. Je vous rappelle que nous avons édifié l'un des plus grands écoquartiers de France, labellisé en 2013 par le ministère du Logement et de l'Égalité des territoires.

Il est alimenté par un réseau de chaleur et de froid exceptionnel dont 65 % des apports proviennent d'énergies renouvelables. Son réseau d'espaces publics a été conçu notamment pour garantir la biodiversité, assurer la résilience du quartier en cas de crue et éviter la constitution d'îlots de chaleur nuisibles au confort des usagers. Les équipements réalisés dans ce quartier présentent tous des performances énergétiques supérieures aux réglementations en vigueur au moment de leur construction.

Parmi les démonstrateurs, nous pouvons parler de la Crèche de la Girafe, qui a été conçue pour que l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques couvre l'énergie dépensée. C'est donc un bâtiment dit « zéro énergie ». Ou encore le groupe scolaire de la Biodiversité qui accueille une toiture plantée d'un îlot forestier qui, outre son rôle écologique et de protection thermique, est le support du programme pédagogique de l'école maternelle et élémentaire.

Séance du 28 septembre 2017

Plus au nord du territoire, nous pouvons également donner l'exemple de la construction récente du stade Le Gallo, qui répond aux exigences actuelles en matière de performances énergétiques et qui comprend des panneaux photovoltaïques ainsi qu'un bassin de rétention d'eau.

Les efforts portent également sur le parc communal, pour lequel des dispositifs d'économie d'énergie sont intégrés dès lors que des travaux de réhabilitation sont entrepris. On compte par exemple la restructuration de l'école Maître-Jacques, qui comporte une toiture végétalisée et qui répond aux exigences de confort actuel.

Mais à ce jour, la priorité d'investissement de la commune pour son patrimoine est donnée à la mise en accessibilité des établissements recevant du public. Pour cela, ce sont 26 millions d'euros qui seront déployés sur 9 ans.

Un grand chantier de réhabilitation reste à mener pour la Mairie avec, pour priorité, l'amélioration des performances thermiques de l'enveloppe du bâtiment, afin de limiter les dépenses énergétiques et d'améliorer le confort des usagers. À cette occasion nous étudierons bien sûr la possibilité d'y implanter une toiture végétalisée.

Enfin, je souhaitais vous rappeler que GPSO a mis en place le dispositif *Jardiner ma Ville*, qui permet à chaque habitant de proposer un projet de végétalisation d'un pied d'arbre, d'une jardinière, d'un talus ou encore d'un pied de mur qu'il se proposera d'entretenir. À ce jour, 25 projets sont en cours sur GPSO, dont plus de 100 mètres carrés (équivalent à 100 pieds d'arbres) sur Boulogne-Billancourt, principalement dans le square des Dominicaines, à côté de la piscine. Cet espace est géré et animé par de nombreux riverains qui participent ensemble à y faire pousser des légumes et fleurir les parterres.

D'autres sites sont également propices à ces usages, et peu exploités pour l'instant (jardinières délaissées sur le trottoir, banquettes entre les arbres...) ; autant d'idées pour faire éclore des projets !
Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci, Madame HOOGSTOEL. Notre séance est terminée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20h07.